La Politique régionale

Un nouveau Parti se forme dans le Nord

L'UNION DES REPUBLICAINS DE GAUCHE A ETABLI SES STATUTS

On nous communique :

« Avant-hier mardi, s'est réunie, à Lille, la Commission provisoire de ce groupement départemental nouveau.

« Elle a établi les statuts du parti, qui seront soumis à une assemblée générale prochaine. Ces statuts fixent la condition d'admission des groupements à l'Union Départementale, le but poursuivi par le parti nouveau, ses moyens d'action, ses ressources, la composition de son comité directeur.

« Une sous-commission a été nommée pour rédiger le programme : elle se réunira aujourd'hui jeudi. Ce programme sera également soumis à l'assemblée générale, dont la commission provisoire fixera la date dans sa réunion du mardi 8 mai.

« Il est rappelé que le but de l'Union des Républicains du Département du Nord est de regrouper, dans une large union, les forces démocratiques, c'est-à-dire tous les citoyens attachés aux lois laïques et réprouvant les menées révolutionnaires et réactionnaires.

« En vue de l'assemblée générale, qui se tiendra bientôt, les groupements à programme laïque et social, ou les personnes qui désirent constituer un groupement de ce genre, sont priés de s'adresser au Président du bureau provisoire, M. Balavoine, 211, boulevard de la Liberté, à Lille ».

Le Bureau Provisoire : **MM. Balavoine**, président ; **Desjardins et Herlement**, vice-présidents ; **Maurice Olivier** secrétaire ; **Caullery, Cavillère, De Ryckè Lacourt, Malaquin, Duel, Panien, Tanche**, membres.

A propos du nouveau Parti

A la suite de la parution dans nos colonnes du communiqué annonçant la formation d'un nouveau Parti dit « Union des Républicains de gauche », nous avons reçu les lettres suivante, avec prière d'insérer :

UNE LETTRE DE M. SPRIET PRÉSIDENT DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS DE GAUCHE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

M. H. Spriet, président de l'Union des Républicains de gauche, de l'Arrondissement de Lille, a adressé cette lettre à M. Balavoine, président du Bureau Provisoire du nouveau Parti :

« Mon Cher Confrère,

« J'ai lu dans le « Réveil du Nord » de ce jour, que vous avez constitué, le 23 avril, sous le titre « Union des Républicains de Gauche » un nouveau Parti, dans le but de regrouper dans une large union les forces démocratiques émiettées dans le Nord.

« Je n'ai pas eu l'honneur d'être convoqué à votre réunion constitutive, pas plus d'ailleurs, qu'à d'autres réunions où vous vous attachez plus spécialement à la politique lilloise. Si j'y avais assisté, je n'aurais pas manqué de vous signaler que les délégués des groupements radicaux et radicaux-socialistes de l'arrondissement de Lille — au nombre de 150 environ — avaient décidé dans une réunion du 25 mars 1928, de constituer pour cet arrondissement et sous le même titre : « Union des Républicains de Gauche » une Fédération, dont j'ai été nommé Président. Cette Fédération fait appel à tous les Républicains laïques et démocrates, sans distinction de partis. Votre tâche pour l'Arrondissement de Lille est donc plus que facilitée : elle est faite.

« J'espère que la politique que vous entendez suivre dans le Département et à Lille et sur laquelle nous vous demanderons de nous donner quelques explications à notre prochaine réunion, où vous serez invité, nous permettra, si vous nous faites l'honneur et le plaisir de venir, d'éviter une dualité de groupements pour l'arrondissement de Lille. Ce serait, vous le reconnaîtrez, un fâcheux geste de désunion pour inaugurer une politique d'union.

« Je m'excuse de rendre publique cette lettre ; mais c'est, pour moi, le seul moyen de mettre nos amis au courant de la situation, afin d'éviter toute équivoque.

« Bien à vous.

Henri SPRIET ».

LA REPONSE DE M. BALAVOINE A M. SPRIET

M. Balavoine, président du Bureau provisoire du nouveau Parti, a adressé cette réponse à M. Spriet :

« Mon Cher Confrère,

« Il a suffi de l'annonce du groupement départemental des partis de gauche, que mes amis et moi venons de constituer, pour que se révèle chez nos voisins et amis radicaux-socialistes, une initiative du même ordre, me dites-vous. Qu'en conclure, sinon que l'idée répond à un besoin et que de votre côté comme du nôtre, on a senti qu'il était nécessaire d'opposer aux extrêmes de droite et de gauche une construction solide, à laquelle apporteraient leur pierre tous les partis républicains soucieux de maintenir leur indépendance contre la main-mise réactionnaire et l'entraînement communiste.

« Dans notre département, les élections ont mis en lumière deux faits : d'abord, le triomphe de l'extrême droite qui, grâce à l'appoint des voix modérées, fait passer les plus réactionnaires de ses représentants, aboutissant à ce paradoxe qu'le poincarisme sera soutenu dans le Nord par les adversaires de Poincaré (sauf leur ralliement momentané sous le signe de l'Union Nationale), tandis que ses soutiens habituels se trouvent évincés des scrutins. Ensuite, le progrès énorme fait par le communisme. C'est s'aveugler volontairement que de le croire en régression parce qu'il a perdu des sièges, alors qu'il a gagné 20.000 voix dans le Nord. Il dépendait de lui de jeter à bas toute la droite, car une union socialo-communiste eût installé au Parlement une représentation exclusivement révolutionnaire pour notre département. Cette union se fera un jour ou l'autre et les victoires apparentes de la droite seront sans lendemain.

« Il faut donc empêcher d'aller à droite tout ce qui est attaché à la vieille devise républicaine, qui paraît usée et banale et qui pourtant renferme un beau programme, si l'on veut bien remplir les mots qui la forment du haut idéalisme, qu'ils ont autrefois contenu. Il faut empêcher d'aller au communisme tout ce qui s'égare à sa suite par dégoût du présent et besoin de justice, parce que ce n'est pas lui, mais nous, qui améliorerons le présent et servirons la justice.

« Voilà le but de notre groupement départemental. Il ne lui déplaît pas, loin de là, que vous secondiez ses efforts dans l'arrondissement de Lille. Travaillons donc parallèlement et nos groupements respectifs régleront entre eux les conditions de leur collaboration future.

« En attendant, je réponds aux questions personnelles que vous me posez :

« 1° sur le plan départemental, je vous donne l'assurance que mon action sera conforme au programme laïque et social que notre nouveau groupement va incessamment publier ;

« 2° sur le plan municipal lillois. Jusqu'à présent, nos groupements n'ont été qu'un parti d'appoint, entraîné par certains à droite en 1919, par sa participation à la liste de la « Dépêche » et ramené à gauche en 1925, avec la liste d'Union contre la Réaction. A la lumière des récents événements, il apparaît comme souhaitable que, renforcés par une action vigoureuse, nos groupements exercent un rôle personnel plus efficace. Cette action nest pas inconciliable avec une action plus spécialement municipale, qui tienne compte de la prédominance des intérêts municipaux sur les buts strictement politiques et des groupements constitutifs de la vie lilloise appelés à les servir.

« Tel est, du moins, mon avis. D'ailleurs, nous avons un an devant nous pour en reparler.

« Bien à vous.

J. BALAVOINE ».

M. Poincaré prononcera lundi un discours à Bar-le-Duc

Le président du Conseil se rendra samedi à Strasbourg, où il assistera à l'assemblée générale des amis de l'Université, puis, dans la soirée, au bal des étudiants. M. Poincaré ira ensuite à Metz. Il visitera dimanche matin le cimetière de Chambières et présidera l'assemblée générale du Souvenir français.

A la fin de la matinée, le président du Conseil assistera au banquet organisé en son honneur par les maires de la Moselle et y prendra la parole. Son discours ne fera aucune allusion à la politique du gouvernement.

Enfin, M. Poincaré présidera lundi, à Bar-le-Duc, la séance d'ouverture de la session du Conseil général de la Meuse. Il prononcera, à cette occasion, un grand discours politique.

Une seconde note dit qu'il convient de préciser que le discours que prononcera lundi à Bar-le-Duc le président du Conseil, se rapportera plutôt à des questions d'intérêt départemental qu'à la politique générale du Gouvernement. Il est fort probable que, suivant son habitude, M. Poincaré, respectueux des usages parlementaires, tiendra à réserver aux Chambres la primeur des déclarations qu'il pourra être amené à faire au nom du Gouvernement.

En frappant son chien, un Polonais ivre tomba à l'eau et se noya à Thivencelles

Le sieur Antoine Swierbek, mineur, demeurant à Crespin, en revenant du travail, vers 14 h. 45, s'arrêta chez son compatriote, Casimir Dausback, 35 ans, rineur, domicilié à Thivencelles, rue de Condé, près de l'Hogneau.

Casimir Dausback était ivre et avait dans une de ses poches un demi-litre de rhum. Il en offrit un verre à Swierbek, puis il sortit pour lui montrer son chien.

L'animal se mit à sauter autour de son maître. Furieux, l'ivrogne lança un coup de pied à son chien, qui tomba dans l'Hogneau ; mais, en même temps, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Le chien, péniblement, regagna la berge, mais le Polonais fut emporté par le courant.

Swierbek prit alors un bâton et essaya de le lui tendre, mais il ne put l'atteindre et Dausback disparut.

Son corps n'a pas été retrouvé ; il laisse une veuve sans enfants.

Les crimes mystérieux de Maroilles et du Favril

La région d'Avesnes et en particulier le village de Maroilles se souviennent du crime mystérieux qui fut commis en janvier 1919 et dont fut victime, un herbager, M. Brulé.

A la suite de l'enquête menée activement, un domestique de M. Brulé, un sieur Desormeaux Maurice fut soupçonné d'être l'auteur du crime et écroué. Mais faute de preuves suffisantes, il fut relaxé.

Un crime tout aussi mystérieux devait venir à nouveau jeter l'émoi dans la région. Le 31 juillet 1926 on retrouvait assassinée au Favril, une femme assez âgée, Mme Vve Losson.

Les soupçons pesèrent à nouveau sur Descrmeaux, lequel fut une fois de plus écroué. On apprend qu'à la suite d'une demande en liberté provisoire formulée par Descrmeaux, demande qui fut rejetée, une nouvelle information est ouverte contre lui, sur le crime du Favril.

Cette information est reprise à la suite d'éléments nouveaux recueillis par les inspecteurs de police mobile, au cours d'une nouvelle enquête. Des témoins seront entendus à ce sujet par M. le Juge d'Instruction.

Une femme tenta de tuer le maire de Cannes

Mme Crescente, âgée de 32 ans, demeurant rue Jean-Nobles, villa Maguy, à Cannes, et qui se trouvait en difficultés avec l'Administration municipale depuis quatre ans pour une question de concession au cimetière, s'est rendue, hier matin, au domicile du maire de Cannes, M. André Capron, député des Alpes-Maritimes, pour exposer une fois de plus sa requête. Le maire l'ayant reçue dans son cabinet, Mme Crescente a sorti un revolver et tiré sur lui trois balles sans l'atteindre.

Cet attentat a provoqué dans la ville et dans le département une grosse émotion.

L'épilogue du drame affreux de Roubaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans l'intervalle, après avoir vainement cherché à se procurer une voiture, Roos avait envoyé Delemeule chercher à son magasin une baladeuse, des couvertures et une grosse corde.

Au retour de Delemeule et avec l'aide de ce dernier, il enveloppa d'une couverture la tête de sa victime et pour maintenir la couverture, la ficela ensuite. Puis lui ayant lié les mains derrière le dos ainsi que les pieds, il l'enveloppa dans une deuxième couverture et dans un pardessus dûment boutonné. L'avant ainsi complètement immobilisée et réduite à l'impuissance il la transporta, toujours avec Delemeule, sur la baladeuse qui stationnait à la porte, jusqu'à son domicile, non sans avoir recommandé au témoin Vanhoucke, qui avait assisté à toute la scène : « S'il y a tribunal, tu n'a rien vu ».

Parvenue à la maison de son neveu, la victime, libérée de ses liens et de ses couvertures et installée sur un divan, proféra quelques paroles. Roos lui enjoignit de ne taire. Elle inclina subitement la tête et ne bougea plus. Mlle Clara Roos venait de mourir.

Le médecin légiste qui a pratiqué l'autopsie de la demoiselle Roos n'a pu déterminer exactement les causes de la mort qui lui paraît seulement devoir être attribuée à une asphyxie, dont le mécanisme n'a pas laissé de traces extérieures. Mais il a constaté qu'il y avait eu lutte entre la victime et un ou plusieurs agresseurs ainsi qu'en témoigne notamment la présence au niveau de la main droite, des poignets et de la face, de lésions dont quelques-unes étaient — spécialement à la face — la conséquence de violences traumatismes.

Tels sont les faits que nous rapporte l'acte d'accusation.

L'AUDIENCE

Tout de noir vêtu, grand et très mince, Eugène Roos, le principal accusé, est d'aspect calme, mais on sent qu'il se contient, on le devine extrêmement nerveux et son regard est fébrile derrière le lorgnon qui chevauche le nez très fin.

L'interrogatoire confirme qu'il est violent.

Il appartenait à un groupement politique d'extrême droite où justement il se fit remarquer, à diverses reprises, pour son caractère emporté. D'autre part, sa conduite était déplorable.

Il reconnaît qu'il entretenait avec sa tante des rapports moins qu'affectueux. Mais il explique que Mlle Roos en fut la seule responsable.

— Elle était originale, excentrique ; ainsi elle habitait dans une cave et louait ses appartements.

— Et vous avez obtenu un certificat médical de complaisance, dit le Président.

— Elle n'avait pas l'esprit sain.

— Ce n'était pas une raison pour la malmener et la brutaliser.

Plusieurs fois elle s'est plaint que vous l'avez frappée.

L'accusé reconnaît la chose.

— D'autre part Mlle Roos avait peur de vous, elle avait comme un pressentiment de ce qui lui est arrivé. N'a-t-elle pas déclaré : « Si l'on me trouve morte, c'est mon neveu qui m'aura tuée ».

D'un geste Roos proteste.

Et l'on en arrive à la scène du drame, que l'accusé appelle toujours l'accident.

Roos déclare que sa tante était folle et qu'il voulait la faire interner.

— Vous auriez tout de même pu vous y prendre d'une autre façon ; ne point la ligoter, la bâillonner et aussi ne point la maltraiter avec la violence qui a été reconnue, puis la jeter sur cette charrette.

Et le président reprend :

— En arrivant vous l'avez brutalisée.

— Non, je ne l'ai pas frappée.

— Mais cependant elle saignait de la bouche.

— Elle m'a mordu.

— Ah ! oui. Vous avez prétendu que vous étiez en état de légitime défense. Après avoir violé son domicile. C'est un comble.

— Je ne l'ai pas frappée. J'ai simplement voulu la forcer à me suivre.

— Puis vous l'avez ficelée férocement et après vous l'avez brutalement jetée sur une charrette.

— ...

— D'autre part vous avez sorti un revolver et vous l'en avez menacée.

— C'était un étui à cigarettes.

— Enfin après avoir enroulé votre tante dans des couvertures sur la baladeuse vous êtes allé en courant jusque chez vous. Et vous avez, avec vore complice, chanté tout le long du chemin pour couvrir les plaintes de la malheureuse.

L'accusé s'en tient à la version d'une mort purement accidentelle. Et il ajoute qu'il n'a jamais conçu le criminel projet de supprimer sa tante.

Ce que dit Delemeule

Quant à Camille Delemeule, il se retranche derrière les ordres que lui a donnés son patron.

— Mais pourtant cela aurait dû vous révolter.

— M. Roos m'a dit d'aller chercher la charrette pour mener sa tante à Esquermes et il m'avait fait voir un certificat.

Le patron m'a dit : « Je suis votre patron, obéissez ».

Delemeule est un petit bonhomme d'allure et d'attitude correctes, mais le président ne peut en tirer davantage.

— On ne comprend pas qu'un homme comme vous se soit livré à une telle opération.

L'accusé ne répond pas.

Les témoins

C'est, après une suspension d'audience de quelques minutes, un long défilé de témoins. Quatorze sont cités par l'accusation, dix-neuf par la défense.

Le docteur Muller, médecin légiste, qui pratiqua l'autopsie de la victime, déclare que la mort a été provoquée par asphyxie. Comme l'accusé a prétendu n'avoir pas frappé sa tante, M. Mirande demande au témoin l'origine de la blessure que la victime portait à la lèvre.

— C'est le résultat d'un violent traumatisme, répond le docteur Muller.

Le docteur Mausse qui fournit à Eugène Roos un certificat d'internement contre Mlle Célia Roos précise que cette dernière ne jouissait pas de ses facultés et que son état nécessitait son internement.

Mais voici une déposition accablante pour l'accusé. Elle émane de M. Jean Vanhoucke, ce jeune homme a assisté à la scène de l'enlèvement. Il la raconte avec beaucoup de détails.

— Roos dit-il, a brutalisé sa tante qui le suppliait et il l'a menacée d'un revolver.

L'accusé prétend toujours qu'il s'agissait non d'un revolver mais d'un étui à cigarettes.

— C'est si peu vrai, reprend le témoin, que je l'ai vu charger l'arme.

Mme Dewas vient affirmer que l'accusé était un véritable bourreau pour sa tante.

Un locataire de la demoiselle Roos, M. Goessens, rapporte qu'ayant rencontré l'accusé dans le couloir chez sa tante, ce dernier lui dit : « Ma tante loge dans une cave, je vais l'emmener chez moi ; elle couchera dans un bon lit et demain je la conduirai à Esquermes ».

Evidemment les faits démontrent que Roos n'avait point des intentions aussi généreuses.

Les autres dépositions se succèdent sans apporter quoi que ce soit de particulier.

Les témoins cités par la défense ne sont pas tous favorables à Eugène Roos, et la plupart d'entre eux portent surtout sur le caractère original de la victime. Elle était extravagante, acariâtre, emportée, c'est entendu, mais cela, faiton remarquer, n'autorisait pas le neveu à la brutaliser.

Réquisitoire et plaidoiries

La Cour avait au début de l'audience écarté l'assassinat pour ne retenir que l'inculpation de coups ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner, mais avec préméditation. La culpabilité de Roos reconnu dans ce sens peut l'envoyer aux travaux forcés.

Et M. l'avocat général Fontanges s'y emploie dans un réquisitoire sévère où il montre Roos tentant de faire admettre l'hypothèse d'une mort purement accidentelle alors que toutes les circonstances du drame établissent que la malheureuse victime a succombé définitivement à ses brutalités et que ces brutalités étaient voulues.

En ce qui concerne Delemeule, l'avocat général abandonne l'accusation, l'ouvrier peintre n'ayant été mêlé qu'indirectement à l'affaire.

La parole maintenant est à la défense. Deux avocats assistent Eugène Roos.

Me Brackers d'Hugo soutient que la préméditation n'a jamais existé. Car étant donné les rapports assez médiocres qui existaient entre la tante et le neveu, Roos en voulant supprimer sa tante eut montré plus de folie que la victime.

Me Marie de Roux, qui plaide sur le fonds développe la thèse de l'accident.

Enfin Me Motier, défenseur de Delemeule, salue la mémoire de la victime qui, dit-il, loin d'être folle était intelligente et instruite. Il montre son client, excellent ouvrier, comme absolument étranger à la mort de Mlle Roos.

Il remercie enfin l'avocat général de ne pas avoir retenu l'accusation contre son client.

En un mot les défenseurs demandent tous trois l'acquittement de leur client respectif.

Le verdict

Il est tard lorsque les jurés pénètrent dans leur salle de délibération. Ils en rapportent le verdict suivant :

Camille Delemeule est acquitté.

Eugène Roos est condamné à 5 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

Le jury lui a accordé les circonstances atténuantes.

LA GRANDE LOTERIE DE LA PRESSE DU NORD

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la grande Loterie de la Presse, dont LE TIRAGE APPROCHE.

Dans une quinzaine de jours la date de ce tirage pourra être fixée. Le but de la loterie et l'importance de ses lots la recommandent particulièrement au public.

Des portefeuilles d'une valeur de :

50.000 fr.
20.000 fr.
10.000 fr.
5.000 fr.

des lots aussi intéressants par leur nombre, leur choix et leur valeur pécuniaire constituent une attraction de premier ordre.

La modicité du prix du billet :

UN FRANC

le met à la portée de tout le monde Prendre des billets de la Loterie de la Presse, cest faire une bonne œuvre et courir la chance de gagner un des très beaux lots offerts aux souscripteurs.

On peut se procurer des billets dans nos bureaux, chez nos vendeurs et nos dépositaires.

Que les retardataires se hâtent, bientôt il sera trop tard !

Le Conseil général du Nord se réunira le Lundi 7 Mai

L'ouverture de la prochaine session du Conseil général du Nord est fixée au lundi 7 mai.

Cette journée est réservée : à 10 h. 30, aux réunions dans les bureaux ; à 14 heures, à la visite de l'Institut industriel ; à 15 heures, aux réunions dans les bureaux ; à 16 heures, à la réunion de la Commission du budget.

Mardi à 14 h. 30, première séance publique.

D'importantes questions ont été examinées par la Commission de l'Assistance publique du Nord

La Commission de l'Assistance publique du Nord (Enfants assistés) s'est réunie hier à Lille, en présence de MM. Lespinasse, inspecteur de l'Assistance publique ; Debève, Waxin, Huyghe, conseillers généraux.

L'Assemblée a examiné la question du relèvement du taux des secours temporaires accordés aux filles-mères (relèvement allant jusqu'à 50 % du taux actuel) et elle la soumettra à l'Assemblée départementale lors de sa prochaine session.

L'ORGANISATION D'UN REFUGE MATERNEL

L'organisation d'un *refuge maternel* a fait l'objet déjà d'une étude antérieure que la Commission a unanimement approuvée hier et qu'elle demande de poursuivre.

« Il est d'un grand intérêt, estime-t-elle, que la maman, une fois sortie de la Maternité, continue au moins pendant un mois à rester avec son bébé. Au point de vue hygiène et social, ce refuge maternel, qui évitera également aux mères d'abandonner leurs enfants à l'Assistance, est de toute nécessité ; d'urgence la question doit être résolue ».

CRÉATION D'UN ORPHELINAT

La Commission a ensuite donné un avis de principe favorable à la création d'un Orphelinat départemental qui recevrait les enfants dont les parents ou l'un des conjoints seraient disparus. L'Etat, le département, la ville ou le conjoint restant participeraient aux frais d'hospitalisation.

A été examinée enfin la question de vaccination antidiphtérique des enfants assistés de deux à trois ans.

L'assemblée de la Commission départementale du Nord

La Commission départementale s'est réunie hier à la Préfecture du Nord à Lille, sous la présidence de M. J. Demolon, président.

Etaient présents : MM. Conem, vice-président, Blondé, de La Grange, Grard et Le Glay, membres de la Commission.

M. Louis Hudelo, Préfet du Nord, assistait à la séance.

Etaient également présents : MM. Fournier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et du Service vicinal ; Gaudon, architecte départemental en chef ; Desrousseaux, secrétaire administratif et Delannoy, chef de division à la Préfecture.

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

M. DEMOLON, président, se faisant l'interprète des membres de la Commission départementale, a adressé des félicitations et des remerciements à M. Hudelo, préfet, dont l'action heureuse s'est fait sentir particulièrement dans l'organisation de la lutte contre la tuberculose et de la vente du timbre antituberculeux qui a donné un résultat magnifique.

A ce sujet, M. le Préfet souligna la valeur de l'effort consenti par le département pour la sauvegarde de la santé publique.

L'ENTRETIEN DES ROUTES

La Commission a fixé à fin mai ou commencement de juin l'adjudication des travaux de restauration des sections défectueuses des routes départementales.

En ce qui concerne l'éclairage des pylônes sur les refuges établis le long de la route départementale n° 27, la Commission a pris acte des indications fournies par le Service vicinal quant à l'étude des mesures propres à rendre les refuges parfaitement visibles à distance.

LES EMPRUNTS DE RECONSTITUTION

Les emprunts de reconstitution 1926 (212 millions) et 1927 (238 millions) ont été gagés par l'Etat au moyen d'annuités. En les versant, l'Etat demandait, en retour, la preuve que la reconstitution avait été opérée dans un délai déterminé au moyen des dits fonds d'emprunts. Cette condition a abouti à la délivrance, par ses Services de la Préfecture, de certificats apportant cette preuve, mais l'Etat exigeait, en outre, un escompte de 6 % sur le montant de ces annuités, soit 0 fr. 50 pour 100 par mois de retard dans le cas où cette reconstitution n'aurait pas été opérée à une date jugée par lui satisfaisante.

Dans le lancement de ces emprunts, le retard a été prévu mais seulement pour un délai de trois mois. Or, l'Etat estime que ce retard est de cinq mois et c'est sur ces cinq mois que doit être calculé l'escompte en question.

Des pourparlers ont été ouverts pour aplanir ces difficultés et M. de La Grange, conseiller général, s'est fait habiliter par la Commission départementale du Nord pour résoudre définitivement le problème d'accord avec le ministère des Finances.

L'agriculture et la T.S.F. dans le Nord

M. Lefèvre, chef des Services Agricoles du département, a été chargé d'étudier la possibilité de faire diffuser, par le poste Radio-P. T. T.-Lille, des conférences et des conseils aux agriculteurs de la région.

En accord avec M. Plouviet, il fut décidé que, dès la semaine prochaine, il serait réservé un quart d'heure aux causeries agricoles, les mardi et vendredi, de 19 h. 40 à 19 heures 55.

Il est probable que ce programme sera rapidement amélioré.

Lindbergh tenterait la traversée de l'Atlantique en quatre étapes

Après avoir été démenti une première fois, il y a quelques jours, le bruit circule de nouveau avec insistance, à Washington, que le colonel Lindbergh prépare pour cet été, en compagnie du commandant Thomas Lamphier, un vol d'Amérique en Europe. L'expédition qui se placerait au début de juin, suivrait l'itinéraire suivant : Labrador, Groenland, Islande, Irlande. Chacune des étapes étant de cinq à six cents milles.

Les deux élections communistes de la Seine contestées

La Chambre devra se prononcer...

Les douze Commissions de recensement des élections législatives scrutin de ballottage du dimanche 29 Avril) se sont réunies hier dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Deux élections étaient principalement contestées, celle de M. Menetrier, communiste, dans la circonscription de Puteaux, et celle de M. Clamamus, communiste, qui a obtenu à Noisy-le-Sec, 13.351 voix et dont le concurrent, M. Louis Renault, de la concentration républicaine et sociale, a obtenu 13.332 voix.

En ce qui concerne l'élection de M. Clamamus, les membres de la Commission ont retrouvé, dans les bulletins nuls, neuf voix en faveur de M. Renault, ce qui met les concurrents à égalité.

D'autre part, dans deux sections de vote, il se trouve qu'il y a 21 bulletins d'électeurs qui n'auraient pas dû prendre part au vote.

Dans ces conditions, la Commission n'a pas cru devoir prendre de décision et elle renvoie le dossier à la Chambre des députés.

En ce qui concerne l'élection de M. Ménétrier, on sait que ce dernier, communiste, avait été proclamé élu. Or, M. Ménétrier a été condamné, le 14 décembre 1927, à trois ans de prison. Mais il avait formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt, pourvoi qui a un caractère suspensif.

Dans ces conditions, la 10e Commission a décidé qu'il ne lui appartenait pas de décider et les voix réunies par M. Ménétrier étaient valables et qu'elle laissait à la Chambre des députés le soin d'examiner l'élection.

Pas de clôture prévue pour l'emprunt de consolidation

Contrairement à certaines informations de presse, on déclare, dans les milieux autorisés, qu'il est inexact que la date de clôture du prochain emprunt, qui doit s'ouvrir le 7 mai, soit d'ores et déjà fixée. On indique qu'il est impossible de prévoir cette date dès aujourd'hui et que sa fixation dépendra uniquement des circonstances.

Un garçonnet tué par une auto à Petit-Fort-Philippe

Au hameau des Huttes, à Petit-Fort-Philippe, un enfant a été écrasé hier vers 17 h. 30 par une auto.

M. Edouard Martin, âgé de 40 ans, chauffeur de la Maison Dubrœucq, à Calais, venait en automobile livrer des barres de fer, chez M. Hasicotte, forgeron. Il mettait alors sa voiture en route, sans avoir remarqué durant le repos, que le jeune Raymond Godin s'était placé sur le garde-boue avant droit.

Le véhicule roulait doucement avant de se remettre définitivement en route, quand le garçonnet voulut quitter le véhicule. Il s'y prit si mal qu'il roula sur le sol. La tête de Godin fut écrasée par la roue de la camionnette.

Le père de l'imprudent, M. Godin, qui revenait de ronde, fut, détail horrible, témoin de l'accident. C'est lui qui ramassa le corps de son fils et le transporta chez lui, où le docteur Sombret ne put que constater son décès.

Un jeune homme frappa ses parents à coups de couteau

M. Albert Winmpff, 58 ans, demeurant à Beurtzwwiller, ayant adressé des reproches à son fils Eugène, 24 ans, ce dernier s'empara d'un couteau et en frappa son père à la tempe droite.

Le malheureux a été transporté à l'Hôpital dans un état désespéré.

Comme sa mère intervenait, Eugène Winmpff prit à nouveau son couteau et blessa cette dernière au bras et à la tête. Le meurtrier a été arrêté.

L'AFFAIRE D'ESCROQUERIE AUX TITRES DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ARRAS

L'affaire d'escroquerie aux titres dont nous avons tenu nos lecteurs au courant et dans laquelle se trouvent inculpés les nommés Léon Debart, 28 ans, démarcheur de la Caisse nationale de Crédit, et Louis Collet, 34 ans, agent financier à Chatou, est venue devant le Tribunal correctionnel d'Arras.

On entendit les dépositions de nombreux témoins ainsi que les explications des inculpés Debart et Collet.

Cette affaire a été renvoyée à mardi prochain 9 mai, à 10 heures, pour réquisitoire et plaidoiries des deux avocats Me Alléhaut, du barreau de Paris et Me Lefranc, du barreau d'Arras.

DEUX GENDARMES TÉMOINS AU MARIAGE DE LEUR PRISONNIER A ARRAS

Le mariage d'un prisonnier est chose rare et assez curieux pour être signalé. C'est ainsi qu'une cérémonie nuptiale s'est déroulée à la Mairie d'Arras à laquelle prirent part les nouveaux époux et les deux gendarmes Follet et Pinchon qui accompagnèrent le marié de la prison Saint-Nicaise où ils étaient allés l'extraire.

Le nommé Charles Viss, 31 ans, originaire de la Vendée, artiste ambulant, demeurant à Arras dans une roulotte, était l'objet de recherches pour insoumission. Les gendarmes l'appréhendèrent à Thélus. Mais Viss produisit à ce moment des papiers d'identité au nom de Leprun ce qui lui valut une deuxième inculpation pour substitution d'état-civil. L'inculpé fut dirigé sur la prison Saint-Nicaise et depuis, ayant désiré régulariser sa situation conjugale car il vivait maritalement avec la nommée Marie Adèle, originaire du Pas-de-Calais, son mariage fut décidé.

De la Maison d'arrêt Viss est venu à la Maison commune prononcer le « oui » sacramentel qui fut confirmé par sa compagne. Menottes aux mains le prisonnier reprit le chemin de la prison suivi de sa femme qui lui fit un bout de conduite. Le menu du repas de noces, comme bien on pense fut celui de l'« Hôtel des Haricots » et le cachot n'eut rien de la chambre nuptiale.

FEUILLETON DU 3 MAI 1928. — N° 18

Cependant, comme l'absence de celui-ci se prolongeait, Savignol questionna négligemment le greffier sur cette affaire :

— Comment ! vous ne savez pas ? s'exclama le scribe, enchanté de tailler une bavette inusitée... Au fait, c'est vrai, la chose s'est passée depuis... l'absence que vous avez d'ûfaire.

Savignol ne releva pas tout ce qu'il y avait de courtois dans l'euphémisme du fonctionnaire qui continua :

— C'est le vol du Crédit universel...

Cette fois, Savignol eut un véritable frémissement que le greffier, très myope, ne remarqua pas.

Le comédien, faisant appel aux ressources de son ancien métier, répondit sans que sa voix tremblât :

— Le vol du Crédit universel ?... C'est important ?

— Mais, assez coquet : deux cent cinquante mille francs de titres, environ !...

Sur ce point, Savignol était fixé.

Ainsi, sa petite opération avec Cartigny semblait avoir donné d'autres résultats que ceux annoncés par « Monsieur Michel »...

Mais que venait faire dans tout ceci ce prévenu, qui portait le nom d'un honnête homme ?...

Savignol poursuivit avec une intonation dégagée :

— Ah bah ! Et... on soupçonne quelqu'un ?

— On ne soupçonne pas. Le patron tient le coupable.

— Vraiment !

— Parfaitement ! C'est justement un caissier du Crédit universel, un nommé Davenesle .. Georges Davenesle. M. Mégrigny va l'interroger tout à l'heure. Le gaillard a beau jurer qu'il est innocent, tout l'accable... Un homme très bien, d'ailleurs... Le patron compte tout de même qu'il en aura pour ses vingt ans de Nouméa.

Un bruit de pas mit fin à l'entretien. C'était le juge d'instruction qui revenait.

Savignol avait blêmi.

Pourtant, il sut se contraindre, et lorsque le juge le congédia, en lui demandant de prendre une dernière fois patience, aucune trace n'apparut sur la physionomie du comédien, du combat qui se livrait sous son crâne.

Georges Davenesle ! Le nom et le prénom !...

Rien ne pouvait révéler à Davenesle qu'il avait sous les yeux le cabotin sifflé qu'il avait obligé jadis, quand, sans le moindre soupçon, le chef de l'agence de la place du Havre avait remis à son visiteur maquillé et grimé les valeurs de Mme de Sainte-Aulaire.

Mais lui, Savignol, pourquoi ne l'avait-il pas reconnu ?

Parce que dix années s'étaient écoulées, que personne n'avait eu à prononcer devant lui le nom du caissier auquel il allait avoir affaire, parce que, enfin, Savignol, tout en s'imposant, à force de volonté, une attitude calme et à l'abri du soupçon, ne lançait que des regards fuyants vers l'interlocuteur sans défiance qu'il allait tromper...

Aujourd'hui, le voile se déchirait tout à coup.

Son bienfaiteur de Cahors et l'employé du Crédit universel n'étaient qu'un seul et unique personnage !

Maintenant, un flot de lumière éclairait le cerveau de Savignol...

Il retrouvait dans le caissier trompé par lui son ancien bienfaiteur : c'étaient bien les mêmes traits, la même voix chaude, les mêmes gestes affables et discrets.

Une fois rentré dans sa cellule, le complice de Cartigny se laissa tomber sur son unique chaise.

La tête entre ses mains, il songea.

Pour la première fois depuis bien longtemps, une profonde et réelle douleur se lisait sur ses traits.

Brusquement, il se leva et parcourut à grands pas son étroite retraite.

Des gouttes de sueur perlaient à son front. D'un revers de main, il les essuya.

— Est-ce possible !... murmura-t-il. Le crime que j'ai commis, non seulement c'est un autre qu'on accuse... mais cet autre, c'est le seul homme qui, depuis que j'existe, m'a témoigné quelque compassion ! C'est celui qui m'a sauvé la vie, qui a permis à ma pauvre et vieille mère de s'endormir doucement, avec un sourire sur les lèvres... Je suis un misérable !

Accablé, il s'affaissa sur son lit.

Il n'y avait qu'un parti à prendre : se dénoncer !

Oui ! Il allait écrire au juge d'instruction qu'un hasard lui avait appris l'erreur formidable que la justice était en train de commettre ; qu'il n'avait jamais songé, en volant, qu'un innocent pouvait être accusé à sa place ; que cette idée le torturait, et qu'à ce supplice, à ce remords, il préférait tout, même le châtiment.

Le châtiment, il le connaissait. Le greffier le lui avait annoncé d'avance : vingt ans de travaux forcés !

Et encore !... Vingt ans pour Davenesle, pour un homme au casier judiciaire intact, au passé intègre, qu'aucun soupçon n'effleurait, dont nulle mésaventure antérieure n'avait terni la vie...

Mais pour lui, suspect, signalé par la police des jeux et n'espérant être relaxé que faute de preuves, la peine ne s'aggraverait-elle pas ?

Trente ans de Nouméa, à son âge, c'était la vie, — ou plutôt, c'était la mort !

Savignol murmurait, terrifié :

— Usé, fini, brisé par l'existence que j'ai menée, je n'y résisterais pas longtemps... Je mourrais au bagne, moi Savignol, le comédien applaudi, apprécié des hommes, aimé des femmes !.. Moi qui, avec un peu d'adresse pouvais me la couler si douce sur le pavé parisien !...

Il entrait dans un ordre d'idées différent, mais aussi triste :

— Sans compter que je serais obligé d'en dire plus long que je ne voudrais... Les juges d'instruction ont des moyens pour vous pousser encore, vous pousser toujours, et vous faire jaspiner sans que vous vous en doutiez.

Il ne réussirait pas à assumer le crime sur ses seules épaules ; il lui faudrait peut-être trahir son complice, livrer Cartigny...

Quelque peu recommandable que fût ce dernier, c'était une lâcheté, une vilenie. Le vice et le crime, eux aussi, ont leur point d'honneur.

Comment faire ?

Pourtant, à tout prix, il fallait innocenter Davenesle. Il ne pouvait pas laisser l'homme à qui il devait tant sous le coup de cette effroyable accusation !

Dans le premier moment, Savignol s'était assis devant sa table, prêt à écrire la l